Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Agent floculant Sedi Flock 310

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Agent floculant Sedi Flock 310

Autres désignations commerciales

BO 50028311, 100 g
BO 50028316, 10 kg
BO 50028317, 25 kg

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	BOHLE AG		
Rue:	Dieselstr. 10		
Lieu:	D-42781 Haan		
Téléphone:	+49 2129 5568-0	Téléfax:	+49 2129 5568-282
E-mail:	info@bohle.de		
Interlocuteur:	Dr. Martin Schade	Téléphone:	+49 2129 5568-300
E-mail:	MSDS@bohle.de		
Internet:	www.bohle.com		
Service responsable:	Chemie		

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) nº 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseils supplémentaires

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

BENTONITE

Composants pertinents

aucune/aucun (conforme au règlement (CE) nº 1907/2006 (REACH))

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Après inhalation

Mettre la victime à l'air libre.

Après contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Sable, Poudre d'extinction, Mousse, Jet d'eau pulvérisée

5.3. Conseils aux pompiers

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Éviter toute formation de poussière.
Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection respiratoire

Appareil avec filtre à particules (EN 143) Type de Filtre recommandé: P2

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	poudre
Couleur:	beige
Odeur:	aucun(e)
Point de fusion/point de congélation:	>1000 °C
pH-Valeur:	ca. 8
Hydrosolubilité:	insoluble
Densité (à 20 °C):	ca. 2,6 g/cm³

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant:	0%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun à notre connaissance.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun à notre connaissance.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la formation de poussière. Protéger de l'humidité.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette information n'est pas disponible.

Autres informations

Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Information supplémentaire

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

En accord avec les réglementations locales et nationales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Information supplémentaire

Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADNR, le code IMDG, l' ICAO/IATA-DGR

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles:	0%

Législation nationale

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.
Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)